Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00409 Publié le 30 octobre 2026

Délibération n° 2026-84/API du 7 octobre 2026

Portant approbation du pacte politique de convergence 2026-2031

L'assemblée de la province des îles Loyauté,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 6103-65/API du 6 octobre 2026 présenté par le Président de l' assemblée de la province des îles Loyauté ;

Considérant que les travaux menés lors du séminaire politique de convergence organisé à Nengone du 12 au 14 septembre 2026 ont permis de dégager un consensus fort entre les composantes de la majorité provinciale ;

Considérant que ce consensus a abouti à la signature du « Pacte politique de convergence 2026-2031 », destiné à fixer le socle commun des orientations politiques prioritaires pour la mandature ;

Considérant qu'il est indispensable d'inscrire formellement ce pacte dans le cadre de l'action publique de la collectivité en lui conférant une portée juridique et administrative claire ;

Considérant que cette approbation formalise l'acte fondateur de la mandature, garantissant ainsi la cohérence des politiques publiques et la visibilité des priorités provinciales ;

Considérant qu'il convient de garantir la déclinaison opérationnelle et administrative immédiate de ces orientations politiques ;

Considérant, à cet effet, l'intérêt majeur d'acter la mise en place prochaine par l'exécutif provincial d' un « plan d'orientations stratégiques » chargé de traduire concrètement le pacte ;

A adopté en sa séance du 7 octobre 2026 les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Est approuvé le « Pacte politique de convergence 2026-2031 », joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Le Président de l'assemblée de la province des îles Loyauté est habilité à signer le Pacte politique de convergence 2026-2031 ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution et sa mise en œuvre.

Article 3 : La mise en œuvre opérationnelle des orientations du pacte approuvé à l'article 1er sera assurée par l'exécutif provincial. À cet effet, un plan d'orientations stratégiques sera ultérieurement soumis à l'adoption de l'assemblée de la province des îles Loyauté.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique à Wé-Lifou, le 07 octobre 2026

Un membre,

LOUISE WAHETRA

Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté,

MICKAEL FORREST

Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00409 **Publié le 30 octobre 2026**

Délibération n° 2026-84/API du 7 octobre 2026

Portant approbation du pacte politique de convergence 2026-2031

Annexe 1

SÉMINAIRE POLITIQUE DE CONVERGENCE

FEUILLE DE ROUTE DE CONVERGENCE

Vers le pacte politique de convergence 2026–2031
Union Calédonienne FLNKS - Nation Autochtone – PALIKA ILES

Considérant le discours d'investiture prononcé le 3 juillet 2026 par le président de l'Assemblée de la Province des Îles Loyauté, affirmant sa volonté de travailler dans une démarche de concertation avec l'ensemble des élus, au service de la population, de l'intérêt général et de la stabilité de la collectivité ;

Considérant la volonté de l'Union Calédonienne, Nation Autochtone et du PALIKA de construire une trajectoire politique commune pour la mandature 2026–2031, dans le respect de l'identité de chaque composante ;

Considérant que la convergence recherchée doit permettre de fixer des orientations politiques partagées, sans effacer les différences respectives aux mouvements politiques ;

Considérant que la gouvernance provinciale doit reposer sur la transparence, la responsabilité, la participation, l'évaluation et le respect des valeurs océaniennes ;

Considérant que la situation financière, l'organisation de l'administration, la qualité de la gouvernance et l'accès aux services publics conditionnent la réalisation des engagements de la mandature ;

Considérant que la santé, l'éducation, la jeunesse, le sport et la culture constituent des priorités essentielles pour l'émancipation, la cohésion et l'avenir de la population des Îles Loyauté ;

Considérant que l'emploi local, l'insertion, l'économie durable, l'économie sociale et solidaire et le tourisme doivent contribuer à l'autonomie, à la création de valeur et au développement équilibré des trois îles ;

Considérant que l'égalité territoriale, l'habitat, la protection de l'environnement et la continuité des transports conditionnent la qualité de vie, la liberté de circulation et le développement équilibré des quatre îles ;

Considérant les vœux formulés par les élus de la Province des Îles Loyauté en faveur de l'amélioration des transports, de la mobilité et de la continuité territoriale ;

Considérant la trajectoire commune vers l'accession à la pleine souveraineté comme contribution politique majeure aux discussions sur l'avenir institutionnelle du Pays.

Nous, élus et représentants de l'Union Calédonienne, du PALIKA et de Nation Autochtone, réunis à NENGONE tribu de Cengeite au lieu-dit « KAWE », le 12 au 14 Septembre, dans le cadre du séminaire politique consacré à la construction d'une trajectoire commune pour la mandature 2026–2031 :

Atelier 1 Gouvernance et innovation

Décidons de faire de l'amélioration de la santé financière de la collectivité une orientation prioritaire de la mandature par la rationalisation budgétaire ;

Affirmons notre volonté d'améliorer et d'optimiser la gestion des ressources humaines afin de mieux répondre aux missions de service public et aux besoins de la population ;

Décidons d'améliorer et de consolider le numérique en Province des Îles Loyauté afin de réduire les inégalités d'accès, de rapprocher les services publics de la population et d'accompagner la transformation de l'administration ;

Réaffirmons notre volonté de faire valoir les valeurs océaniennes dans les instances et dans la gouvernance de la collectivité ;

Décidons de définir un mode d'évaluation et de suivi permettant d'améliorer la gouvernance, de mesurer la réalisation des engagements et d'éclairer les arbitrages politiques ;

Réaffirmons que le redressement financier, l'optimisation des ressources humaines, la transformation numérique et l'évaluation doivent rester au service de notre projet politique à partir duquel découlera une action publique plus juste, plus proche et plus efficace.

Atelier 2 Jeunesse et citoyenneté

Décidons d'optimiser la prise en charge de la santé en Province des Îles Loyauté et de faire de la prévention une priorité politique ;

Réaffirmons la nécessité d'assurer la continuité du service de santé et de garantir à la population un accès plus équitable aux soins ;

Décidons d'actualiser le Projet éducatif de la Province des Îles Loyauté afin de l'adapter aux besoins de la jeunesse et aux ambitions de la mandature 2026–2031 ;

Affirmons notre volonté de faire de l'enseignement un levier de réussite, d'émancipation et de développement pour les Îles Loyauté ;

Décidons de développer notre Province par le sport, reconnu comme un moyen de prévention, de cohésion sociale, d'épanouissement et de valorisation des talents ;

Affirmons que l'émancipation et la responsabilisation de la jeunesse constituent un enjeu prioritaire et que les jeunes doivent être reconnus comme des acteurs d'aujourd'hui ;

Réaffirmons que la culture constitue un axe majeur de notre souveraineté et de notre capacité collective à construire l'avenir ;

Nous engageons à préserver, transmettre et valoriser nos savoirs culturels, notre mémoire, nos langues et les pratiques qui fondent l'identité des Îles Loyauté.

Atelier 3 Développement durable économie sociale et solidaire et tourisme

Décidons de stimuler la création d'activités et l'emploi local et de construire des parcours d'insertion adaptés aux réalités et aux priorités de chaque île ;

Nous engageons à redynamiser l'EPIFE et à réorienter les dispositifs de formation et d'accompagnement vers la qualification, l'autonomie et l'insertion professionnelle effective ;

Décidons d'adapter le Code de développement et de faire évoluer l'organisation et les missions de la SODIL afin de mieux soutenir les filières locales, la transformation des produits et l'économie sociale et solidaire ;

Réaffirmons notre volonté de développer les économies verte et bleue, de renforcer l'autonomie alimentaire et de réduire la dépendance aux importations ;

Affirmons notre volonté d'impulser un nouveau souffle touristique fondé sur nos patrimoines naturels, culturels et artistiques, un tourisme éthique et écologique, la qualité de l'accueil et la formation des acteurs ;

Décidons de renforcer la promotion de la destination des Îles Loyauté dans le pays et d'affirmer son ouverture vers la région pacifique et à l'international.

Atelier 4 Territoire transport environnement et souveraineté

Décidons de garantir un accès équitable aux services publics dans les quatre îles et d'engager un aménagement équilibré tenant compte de la double insularité ainsi que des contraintes foncières et climatiques ;

Nous engageons à élaborer un schéma d'aménagement concerté avec les communes, les conseils d'aires, les autorités coutumières et les partenaires institutionnels, compatible avec les besoins et les capacités budgétaires de la Province ;

Décidons d'engager la mise à jour du code de l'habitat et un programme de rénovation, de mise aux normes et de mutualisation des infrastructures, avec une attention prioritaire aux populations les plus vulnérables ;

Réaffirmons que la protection de la biodiversité, la ressource en eau, la gestion des déchets et la transition énergétique doivent constituer des leviers de développement économique et de création d'emplois ;

Décidons d'engager la mise à jour du Code de l'environnement en renforçant la prise en compte des pratiques coutumières et la coordination entre les partenaires ;

Affirmons que la mobilité et la continuité territoriale des passagers comme du fret constituent des droits fondamentaux pour la population des Îles Loyauté ;

Décidons d'élaborer un schéma global des transports terrestres, maritimes et aériens, de sécuriser son financement et de clarifier les responsabilités des institutions concernées.

Pour l'Union Calédonienne FLNKS	Pour le PALIKA ILES	Pour Nation Autochtone
Nom : Yeiwene **Fonction :** chef de Groupe UC-FLNKS **Signature :**	Nom : Wali Waheta Fonction : Chef de groupe Palika iles Signature :	Nom : NASSERINE Omoyra Fonction : Chef Groupe Nation Autochtone Signature :

Michaël Fernant